

MATINALE

AGS - TAE

12 juin 2025

PROGRAMME

8h15 : Accueil- Café

8h30 : Mot d'accueil par Gilles COURTEIX – Président du MEDEF Lyon-Rhône

8h45 : Échanges croisés :

- Association pour la garantie des salaires (AGS)
- Tribunal des activités économiques de Lyon (TAE Lyon)

9h15 : Table ronde animé par Antonin BLANCKAERT –Directeur Général – Association pour la garantie des salaires

« Rebondir ensemble : le rôle clé de l'entreprise et des acteurs de la procédure »

10h15 : Échanges avec la salle

10h30 : Fin

INTERVENANT

S

Damien CARTEL

Président régional- Ordre des Experts-Comptables

Charles CROZE

Avocat au Barreau de Lyon

Bruno DA SILVA

Président du Tribunal des Activités Économiques de Lyon

Typhaine MEYNET

Administrateur judiciaire

Christian NIBOUREL

Président - Association pour la garantie des salaires

&

Témoignages d'entrepreneurs



MOT D'ACCUEIL

Gilles COURTEIX
Président – MEDEF Lyon-Rhône

ECHANGES CROISÉS



Christian Nibourel
Président de l'AGS



Bruno Da Silva
Président du TAE de LYON



LES CHIFFRES AGS



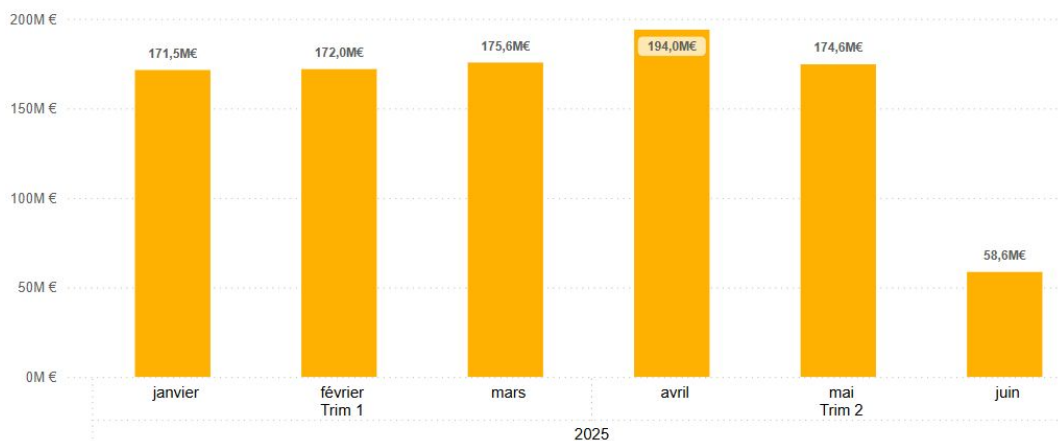
Avances et affaires ouvertes au niveau national

Données observées entre janvier et mai 2025

946,3

M€ d'avances totales

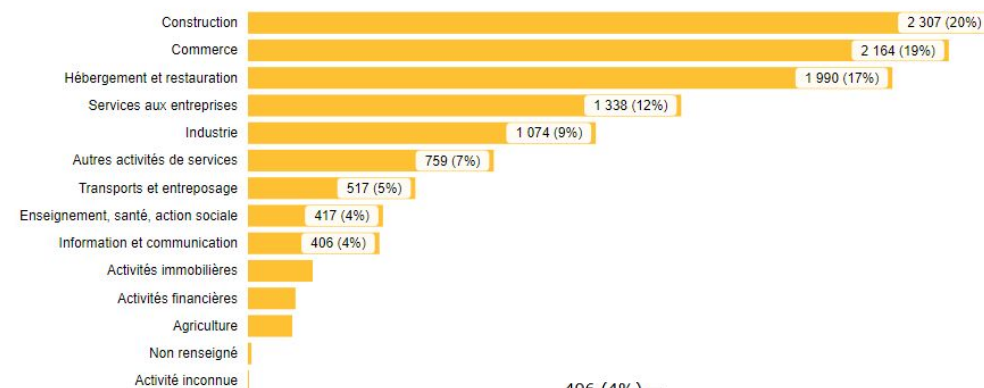
Avances



11 468

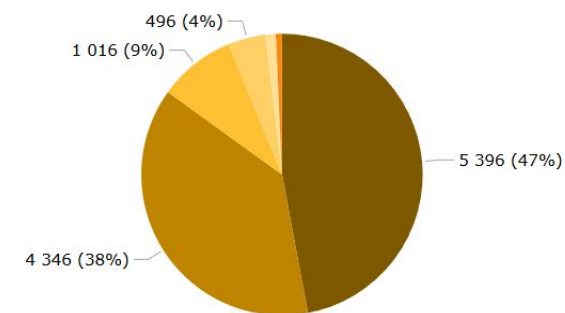
Affaires ouvertes

Par secteur d'activité :



Par taille d'entreprise :

- 1. 1 à 2 salariés
- 2. 3 à 9 salariés
- 3. 10 à 19 salariés
- 4. 20 à 49 salariés
- 5. 50 à 99 salariés
- 6. 100 salariés et plus



En synthèse

Des tendances claires se détachent en ce début d'année :

- Les TPE (entre 1 et 2 salariés) tous secteurs confondus souffrent particulièrement.
- Certains secteurs semblent plus en difficulté :
 - les activités financières, le transport et l'entreposage, l'industrie (plutôt sur des entreprises de taille intermédiaire) ;
 - L'hébergement/restauration, l'information/communication et l'agriculture (plutôt sur des TPE).
- D'autres secteurs réputés « fragiles » voient leur situation se stabiliser : le commerce, la construction.
- Certains (rares) se portent mieux : c'est le cas par exemple des activités immobilières

Vigilance accrue dans le contexte actuel de tensions économiques à l'international qui pourrait fortement toucher des secteurs très exportateurs* comme le commerce ou l'agriculture.

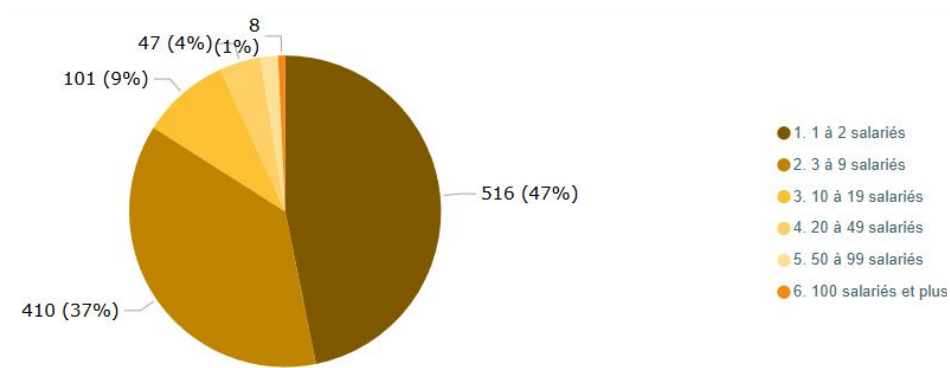
**A titre d'exemple les ventes de vins et spiritueux français pourraient chuter d'au moins 20% aux Etats-Unis si l'augmentation des droits de douane se concrétise (Source Fédération des exportateurs de vins et spiritueux, avril 2025).*



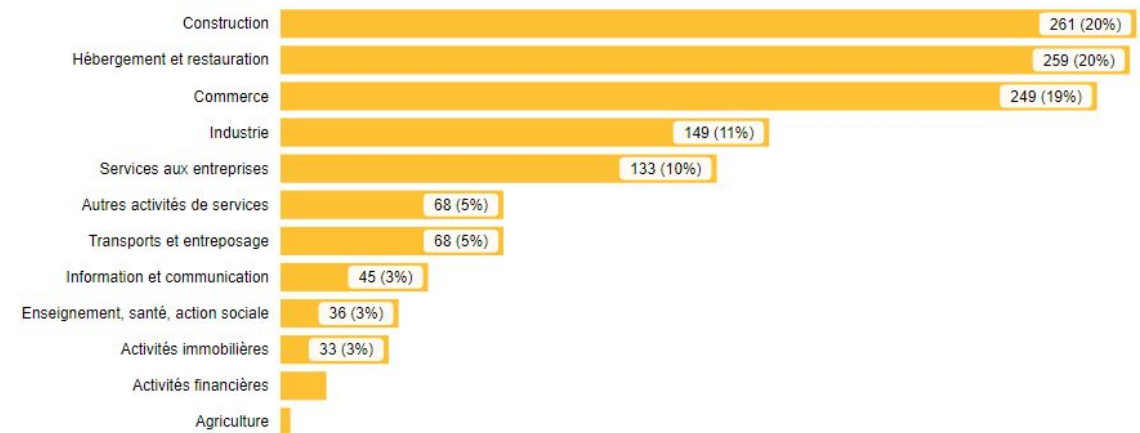
Focus sur la region Auvergne-Rhone-Alpes

Données observées entre janvier et mai 2025

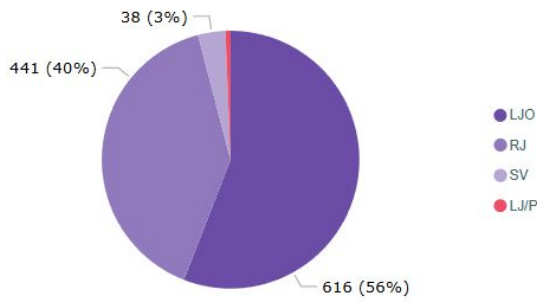
Affaires ouvertes par taille d'entreprise :



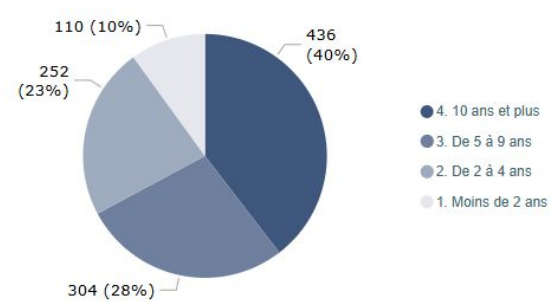
Affaires ouvertes selon le secteur d'activité :



Affaires ouvertes selon le 1er jugement d'ouverture :



Affaires ouvertes selon l'ancienneté de l'entreprise :



Les salariés bénéficiaires au niveau national

Données observées entre janvier et mai 2025

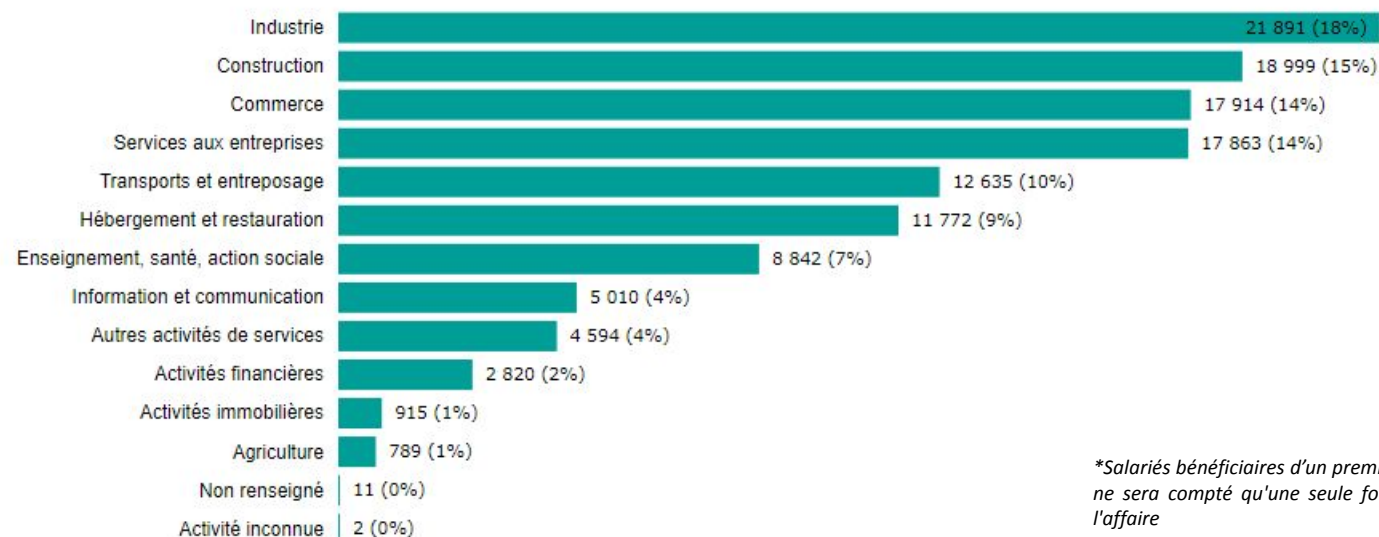
124 057

Bénéficiaires (-4 % vs A-1)

84 200

Nouveaux bénéficiaires*
(+9 % vs A-1)

Par secteur d'activité :



*Salariés bénéficiaires d'un premier paiement dans l'affaire. Le salarié ne sera compté qu'une seule fois par affaire sur toute la durée de l'affaire



Focus sur la region

Auvergne-Rhone-Alpes

Données observées entre janvier et mai 2025

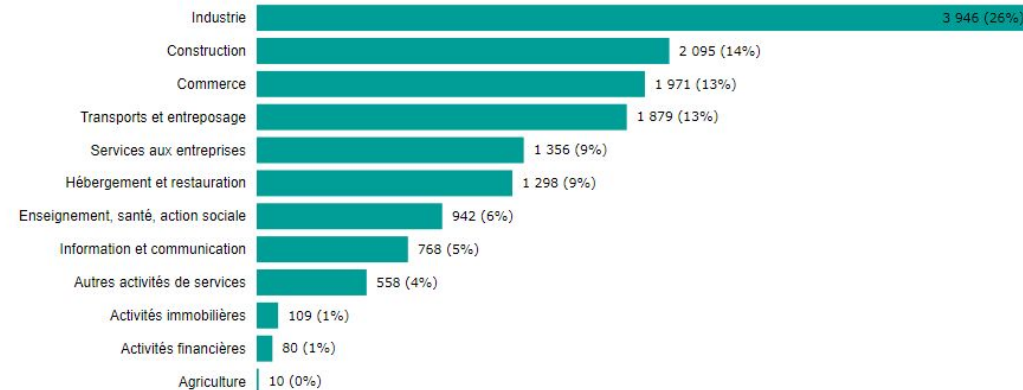
15 012

Bénéficiaires

10 089

Nouveaux bénéficiaires

Bénéficiaires selon le secteur d'activité :



Focus sur le

departement du Rhone

Données observées entre janvier et mai 2025

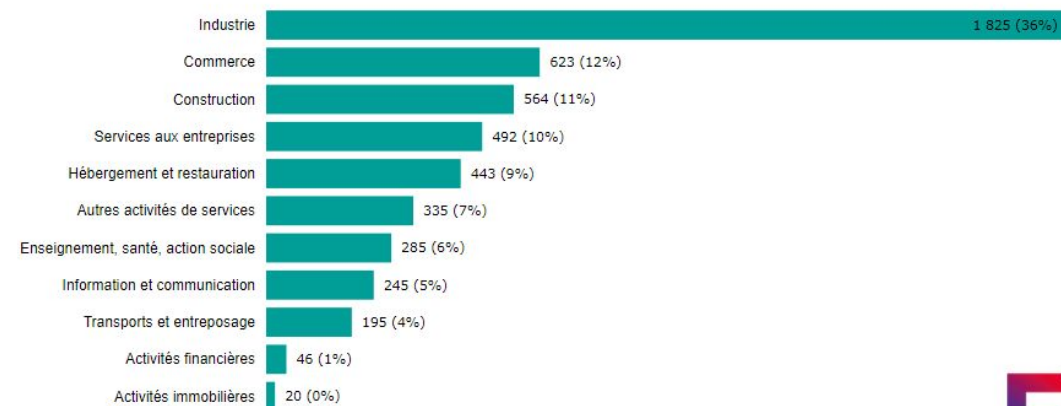
5 073

Bénéficiaires (-9 % vs A-1)

2 915

Nouveaux bénéficiaires
(-14 % vs A-1)

Bénéficiaires selon le secteur d'activité :



Contact

Cyril Elbaz

Responsable CGEA Chalon-sur-Saône

tél. **06 50 70 99 47**

cyril.elbaz@delegation-ags.fr

Florent Sarrazin

Responsable du pôle innovation et développement

tél. **06 69 19 56 86**

florent.sarrazin@delegation-ags.fr

Anne Lapeyrere Cadour

Responsable Service Affaires publiques et Prospective

tél. **06 99 89 34 22**

anne.cadour@delegation-ags.fr



TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON



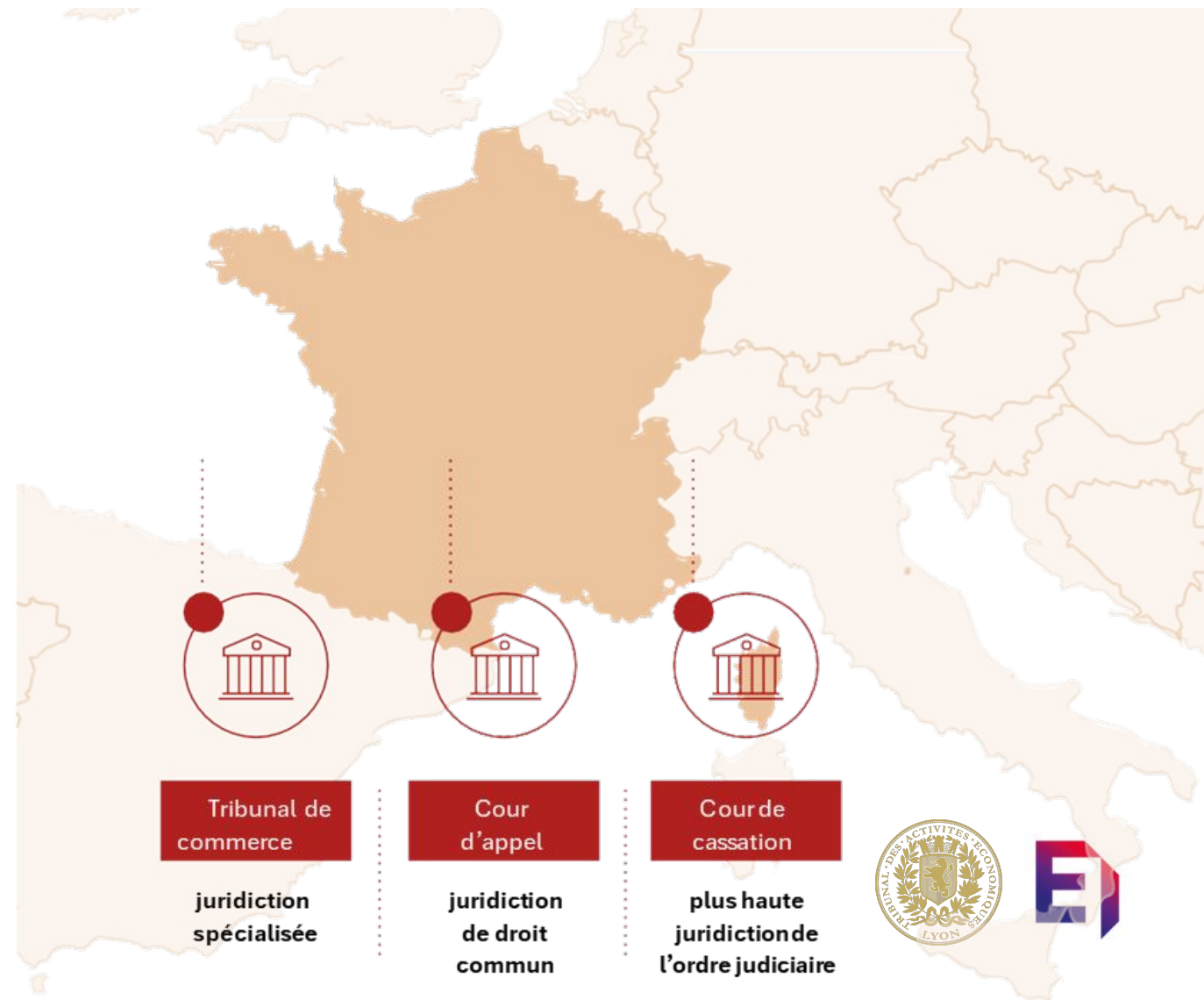
LE RÔLE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES

COMPETENCES

Compétence pour statuer sur :

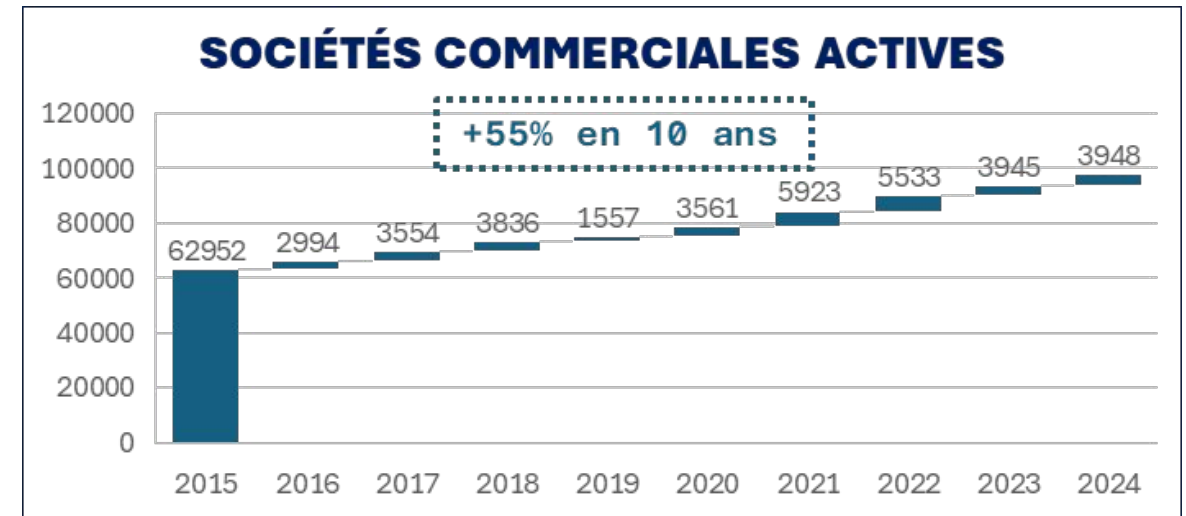
- les contestations relatives aux engagements entre commerçants, entre artisans, entre établissements de crédit, entre sociétés de financement ou entre eux ;
- les contestations relatives aux sociétés commerciales et aux actes de commerce entre toutes personnes ;
- les difficultés des entreprises : procédures de prévention, procédures collectives

Le juge tranche le litige mais sa mission est également de concilier les parties.



LA CREATION DE SOCIETES COMMERCIALES RESTE SOUTENUE EN 2024

- + 7,8% de créations de sociétés commerciales : indicateur du dynamisme entrepreneurial et de l'attractivité du ressort de la juridiction
- Solde net des immatriculations et des radiations : 4.117 ➡ plutôt stable
- 97.803 sociétés commerciales actives, en progression constante (4%/an)



LES SOLUTIONS DE TRAITEMENT DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

PROCÉDURES AMIABLES

(CONFIDENTIELLES)

Mandat ad hoc

- Pas d'ECP
- Durée indéterminée
- Issue : accord amiable

Conciliation

- Pas ECP ou ECP < 45 j
- Durée max. : 5 mois
- Issue : accord amiable, constaté (confidentiel) ou homologué (public)

Sauvegarde accélérée

- Procédure post procédure de conciliation
- Durée maxi 4 mois
- Gel du passif
- Gestion surveillée ou assistée
- Adoption d'un plan de sauvegarde

Sauvegarde

- Pas d'ECP : difficultés avérées ou prévisibles
- Durée maxi : 12 mois (PO)
- Gel du passif
- Gestion surveillée ou assistée
- Adoption d'un plan de sauvegarde

PROCÉDURES COLLECTIVES

(PUBLIQUES)

Redressement judiciaire

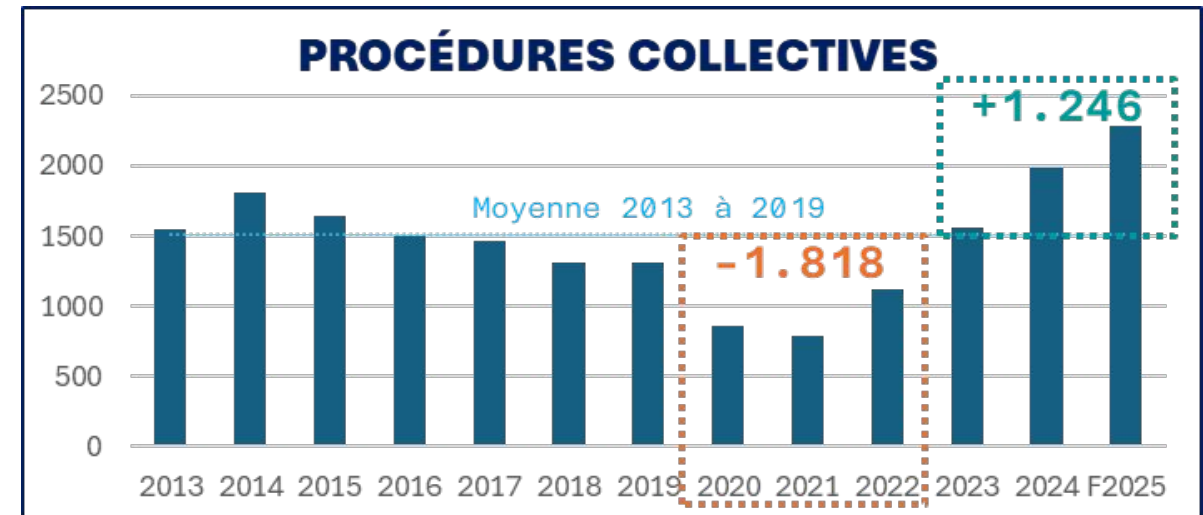
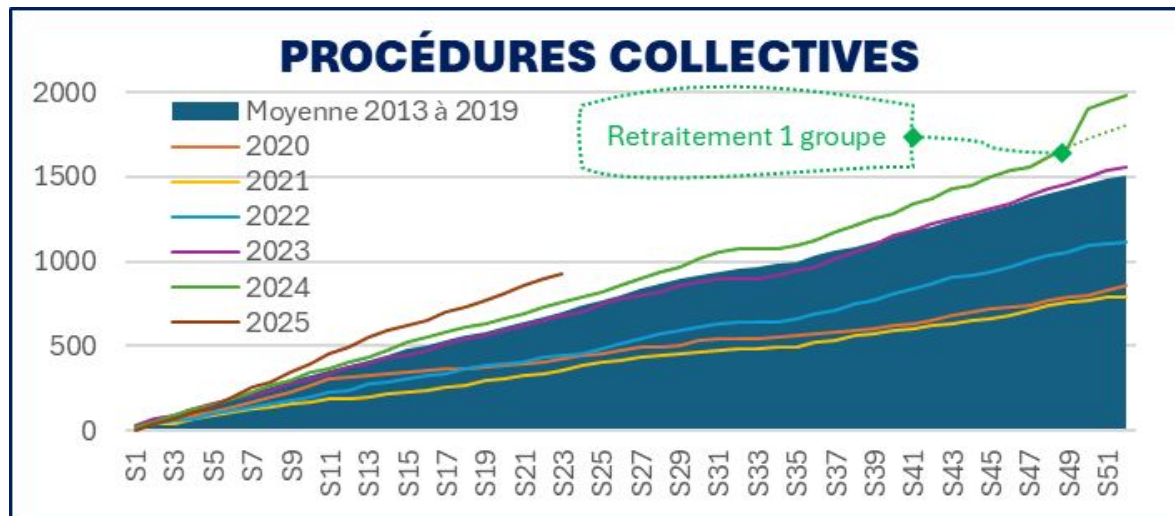
- ECP et perspectives
- Durée maxi : 18 mois (PO)
- Gel du passif
- Gestion assistée ou totalement administrée par l'AJ
- Adoption d'un plan de continuation ou plan de cession

Liquidation judiciaire

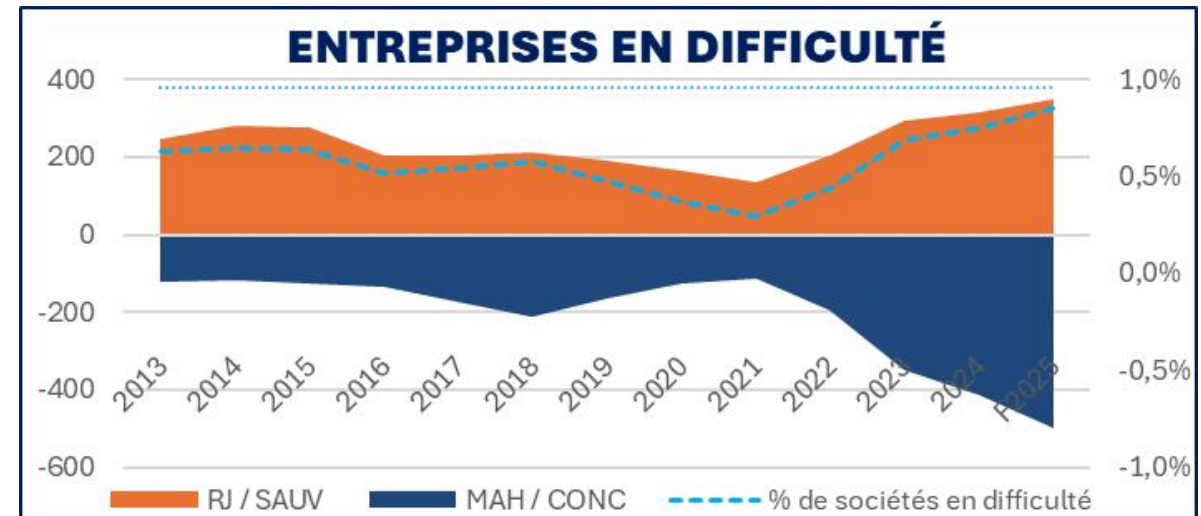
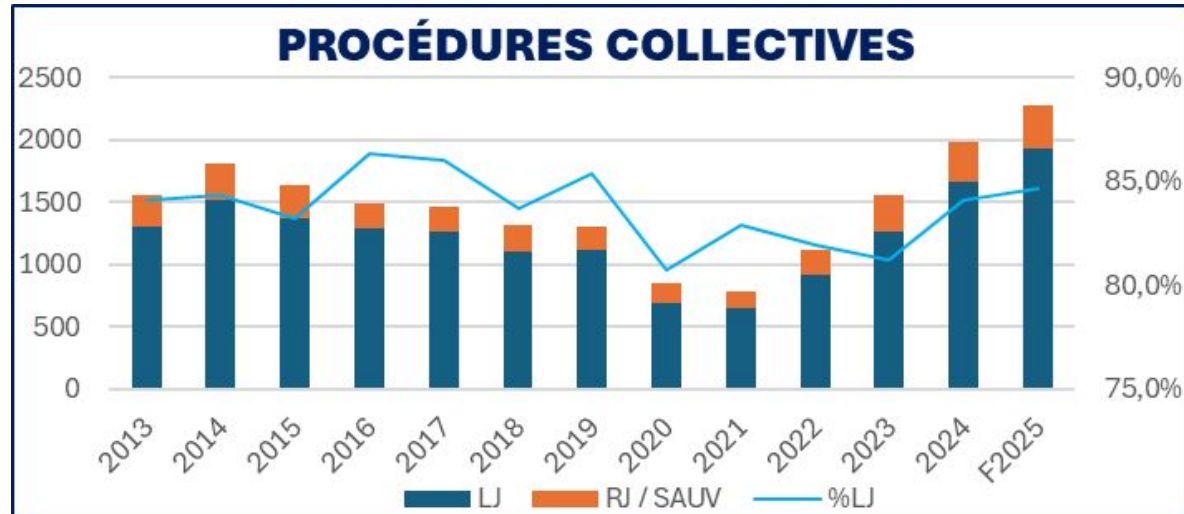
- ECP et absence de perspectives
- Durée max : 6 mois de poursuite d'activité
- Plan de cession totale ou cession isolée d'actifs



LA PROGRESSION DES DEFAILLANCES D'ENTREPRISES N'EST PAS SURPRENANTE



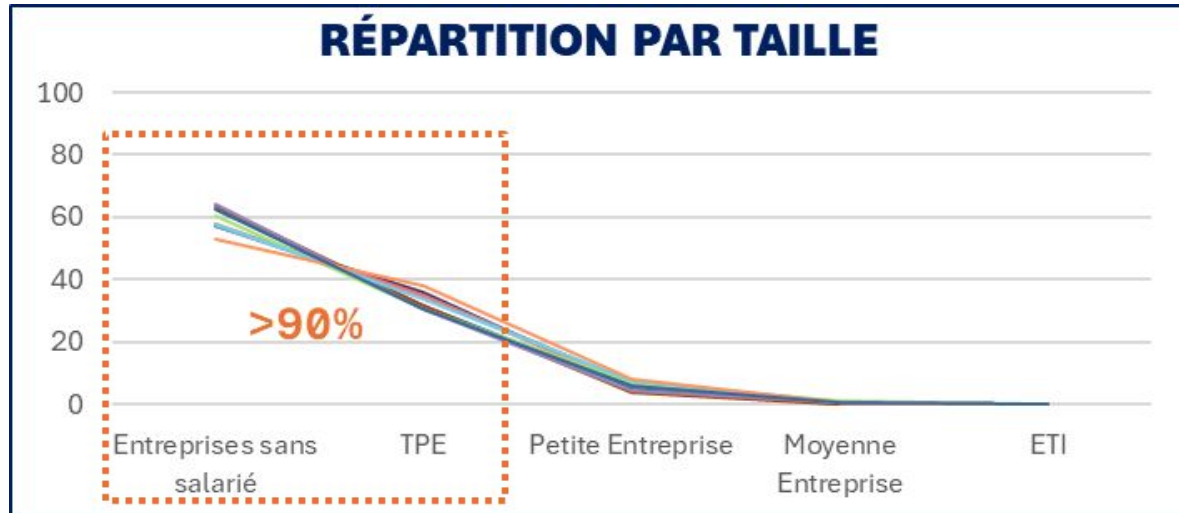
LES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES SE TRAITENT DE PLUS EN PLUS EN AMIABLE



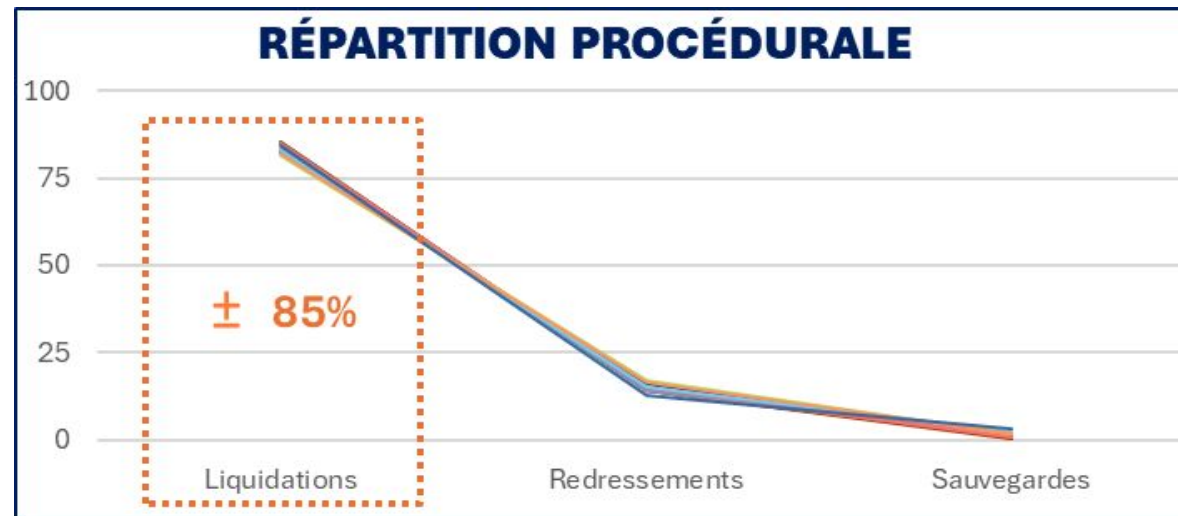
LE PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE EST INVARIANT*

* Données 2015 à 2024

RÉPARTITION PAR TAILLE



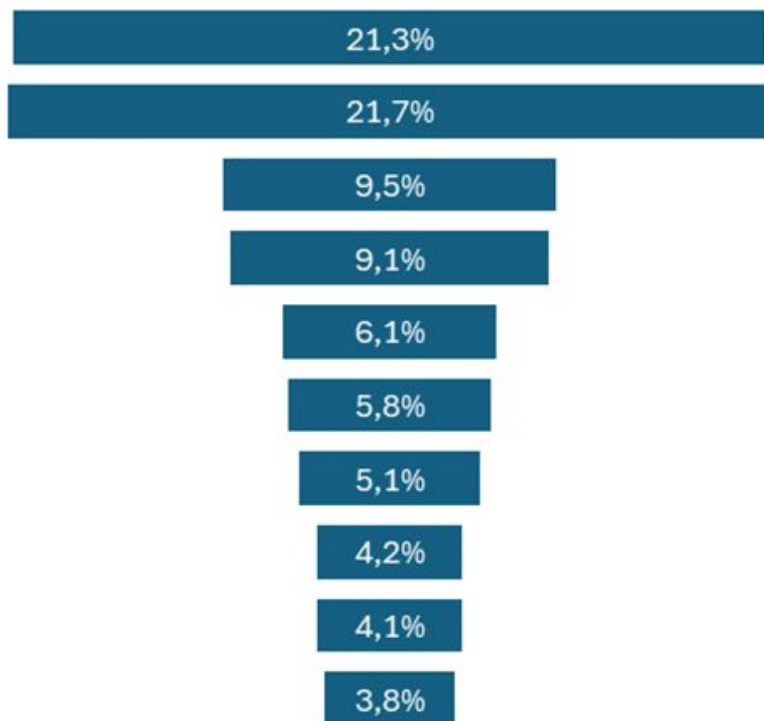
RÉPARTITION PROCÉDURALE



LE PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE EST INVARIANT*

CLASSEMENT DES 10 PREMIERS SECTEURS D'ACTIVITÉ CONCERNÉS PAR L'OUVERTURE DE PROCÉDURES COLLECTIVES

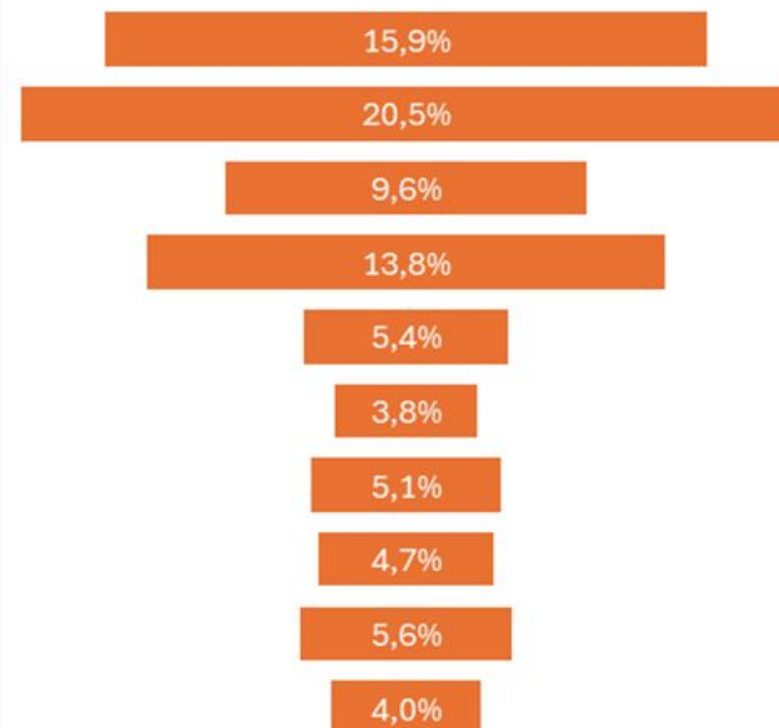
2015 À 2024



80% DES DÉFAILLANCES



FIN AVRIL 2025





TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LYON

67, rue Servient
69003 LYON



secretariat.presidence@greffe-tae-lyon.fr



04 72 60 69 97



TABLE RONDE « Rebondir ensemble : le rôle clé de l'entreprise et des acteurs de la procédure »

Intervenants :

Damien CARTEL Président régional- Ordre des Experts-Comptables

Charles CROZE - Avocat au Barreau de Lyon

Typhaine MEYNET - Administrateur judiciaire

Témoins :

Olivier PIQUET – Entreprise LISE CHARMEL

Serge CARRASCO – Entreprise CEANOTHE

**Animée par Antonin
BLANCKAERT**

Directeur Général de l'AGS



ECHANGES AVEC LA SALLE

MATINALE

AGS - TAE

12 juin 2025